



RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

Travail - Justice - Solidarité

C.E.N.I

COMMISSION ELECTORALE NATIONALE INDEPENDANTE



011

N° / C.E.N/BN/

Conakry, le 19 DEC 2017

**COMMUNIQUE DE LA CENI RELATIF AU DEPOT DES DOSSIERS DE
CANDIDATURES EN VUE DES ELECTIONS COMMUNALES DU 04
FEVRIER 2018.**

La Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) a le plaisir d'informer les acteurs du processus électoral que le chronogramme de ses activités opérationnelles est effectivement respecté. Toutes les dates devant conduire aux élections le 04 février 2018 demeurent bien tenues.

Malheureusement, un certain retard dans le dépôt des dossiers de candidatures est entrain d'affecter cette dynamique. A ce jour 19 Décembre 2017, seulement Vingt Cinq (25) listes de candidature ont été enregistrés pour l'ensemble des 342 circonscriptions électorales du pays. En conséquence, la CENI voudrait inviter les partis politiques, les coalitions de partis politiques et les candidatures indépendantes à bien vouloir accélérer le rythme pour cette étape capitale du processus Electoral.

Aussi, la Commission Electorale Nationale Indépendante voudrait rappeler à l'intention de toutes les parties prenantes que conformément au chronogramme validé des élections communales, le 20 décembre 2017 à 00 Heure est la date limite pour les dépôts des listes de candidatures.

A cet effet, elle invite instamment les acteurs concernés à tout mettre en œuvre pour le respect des délais indiqués.

La Commission Electorale Nationale Indépendante sait compter sur la diligence habituelle des uns et des autres.



LA CENI